

CONVOCATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Version 2 du 28/04/2022 à 11:54

N° candidat : 02144625689

Inscription n°: 001

Session: 2022-06

SIEC - MAISON DES EXAMENS 7 RUE ERNEST RENAN 94749 ARCUEIL CEDEX

MONSIEUR SROUSSI Nathan Hai 22 AVENUE PAUL CEZANNE 95200 SARCELLES

Né le : 11/08/2002

(oral)

Etablissement: LYC ORT - MONTREUIL CEDEX (0931796X)

Annule et remplace la précédente convocation

Spécialité : Services informatiques aux organisations option A : Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux

Veuillez vous présenter <u>40</u> minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité.

Langue vivante 2 - Hébreu moderne (EF1) (oral)	Le mercredi 06 avril 2022 à 09:40	Durée : 0H20	Salle: C6 - BATIMENT C 6E ETAGE (Maison des examens SIEC)
YC ORT 39 RUE RASPAIL 93107 MONTREL	IIL CEDEX		
Mathématiques approfondies - (EF2) (écrite)	Le lundi 16 mai 2022 à 10:00	Durée : 2H00	
Expr. comm. anglais - écrit - (E1-BA) (écrite)	Le mardi 17 mai 2022 à 10:00	Durée : 2H00	
Culture générale et expression - (E1-A) (écrite)	Le mardi 17 mai 2022 à 14:00	Durée : 4H00	
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique - (E3) (écrite)	Le mercredi 18 mai 2022 à 14:00	Durée : 4H00	
Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) - (E6) (écrite)	Le jeudi 19 mai 2022 à 14:00	Durée : 4H00	
YC TURGOT 69 RUE DE TURBIGO 75003	PARIS		
Expr. comm. anglais - oral - (E1-BB)	Le vendredi 03 juin 2022 à 13:00	Durée : 0H20	

Se munir d'une **convocation au format papier**, lire attentivement le verso de convocation, le plan du hall 2 et les consignes. ECRIT VILLEPINTE : se présenter 40 min avant le début des épreuves **HALL 2 (groupe 8,9,10,11,12,13) SIO option A** et se présenter 60 min avant le début des épreuves **HALL 2 (groupe 14,15,16,17,18) : SIO option B**. Pour les épreuves ECRITES ET ORALES ETABLISSEMNTS : se présenter 30 min avant le début des épreuves

Cyclades 1 /1

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS - Session 2022

Respecter les consignes sanitaires conformément aux instructions nationales et au document joint

I. CONDITIONS GENERALES DE PASSAGE DES EPREUVES

Les candidats doivent se munir de leur <u>convocation</u>, d'une <u>pièce d'identité</u> et du matériel habituel pour composer. Les candidats de l'enseignement à distance adresseront leur livret scolaire pour le 08 juin 2022 à la

Maison des Examens -- Service DES 3 -- 7 rue Ernest Renan -- 94749 Arcueil Cedex.

Aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle d'examen :

✓ avant la fin de la 2^{ème} heure d'épreuve,

Toute absence à une épreuve obligatoire est <u>éliminatoire</u>. Une absence pour cas de force majeure dûment justifié est sanctionnée par la note 00/20. Le justificatif doit être transmis au SIEC sous 48h. Les dates et heures des épreuves orales sont <u>impératives</u>. Tout candidat se présentant à une autre date que celle figurant sur sa convocation ne sera pas admis à subir l'épreuve. Aucun changement pour convenance personnelle ne sera accepté.

Dans le cadre de consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, toutes les valises, tous les sacs à dos ainsi que les bagages encombrants sont interdits dans l'enceinte des établissements accueillant des épreuves. Les candidats doivent prendre leurs dispositions de façon à ne conserver avec eux que le matériel absolument nécessaire et autorisé. Seul un sac à main, ou un cartable de petites dimensions pourra accompagner un candidat. Il devra être présenté ouvert aux équipes chargées de son contrôle.

II. MATERIELS ET DOCUMENTS AUTORISES (sauf mention contraire portée sur le sujet) :

Vous munir d'une agrafeuse en cas d'annexe à rendre et à agrafer dans la copie.

→ Epreuve de culture et communication en langue anglaise : en raison des conditions sanitaires, se munir d'un casque audio personnel filaire à prise Jack ; l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé. Le dictionnaire électronique est interdit.

Pour les épreuves de culture générale et expression et mathématiques, il est impératif de composer avec un **stylo à encre foncée** (bleue ou noire). Vous ne pourrez pas utiliser de stylo plume à encre claire ni de stylo à encre effaçable.

Lorsque le sujet l'autorise expressément, l'usage de la calculatrice, avec <u>mode examen actif</u> ou <u>sans mémoire</u>, de type « collège », est accepté.

Les téléphones portables, ordinateurs de poche, montres connectées ou agendas électroniques ne sont pas autorisés, même pour lire l'heure. Le candidat doit les éteindre et les ranger dans son sac, qu'il ne peut conserver auprès de lui. **Toute possession d'un appareil de ce type sur soi (même éteint) peut faire l'objet d'une suspicion de fraude.**

III. EPREUVES ECRITES

En fonction de l'affectation soit :

→ Parc des expositions de Paris-nord Villepinte : Hall 2, Groupe 08 à 18 - 93240 VILLEPINTE.

Parking payant : Accès exposants - livraisons puis suivre Parking P1 (15 mn de marche à pied du hall).

RER B direction Aéroport Charles de Gaulle - arrêt : Parc des expositions. (10 mn de marche à pied du hall, 20 minutes si hall 5B)

<u>BUS : Ligne 350</u> - Départ des gares du Nord et de l'Est - Station « Parc des Expositions ».

- → <u>Etablissements scolaires</u> (voir adresse au recto).
- → Maison des Examens 7 rue Ernest Renan 94110 ARCUEIL RER B station Laplace.

IV. EPREUVES ORALES ET/OU PRATIQUES

- → <u>Dépôt de dossiers</u> (pour les candidats passant l'épreuve sous forme ponctuelle) : des informations concernant les dossiers professionnels seront publiées sur le site de la <u>Maison des examens</u> : https://siec.education.fr/mes-outils/docutheque-131/bts-tertiaires-dossiers-professionnels-session-2022.html. Merci de bien vouloir vous référer au fichier « tableau_calendrier_dossier_pro »
 - √ E4 : Support et mise à disposition de services informatiques
 - ✓ E5 : Administration des Systèmes et des réseaux (OPT A), conception et développement d'applications (OPT B):

Envoi postal des dossiers jusqu'au 22 avril 2022 à l'adresse suivante : SIEC – DES3 / BTS SIO – 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL cedex (cachet de la poste faisant foi ou dépôt à l'accueil candidat du SIEC avant 17h00)

V. PUBLICATION DES RESULTATS

Les dates de résultat seront communiquées ultérieurement. Ces derniers seront accessibles gratuitement par internet via le site http://ocean.siec.education.fr. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Le jour des résultats, les relevés de notes seront adressés directement aux candidats sur Cyclades. Informations sur le site www.siec.education.fr.

VI. DIPLOMES

- → Pour les candidats scolaires des établissements publics ou privés sous contrat, les diplômes sont à retirer au cours du mois de septembre ou octobre auprès de l'établissement d'origine.
- → Pour les candidats individuels ou issus des établissements hors contrat, les diplômes sont expédiés au cours du mois de septembre directement au domicile du candidat.

ACCES CANDIDATS

Adresse:

Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte Hall 2 93420 VILLEPINTE

Information aux candidats

Pour votre sécurité, les valises et sacs de voyage (gros sacs à dos) sont strictement interdits.

Aucune bagagerie sur le site ne sera prévue.



Ligne B, direction Charles de Gaulle Aéroport, Station « Parc des Expositions », sortie « Parc des Expositions » Suivre le fléchage vers le hall 2



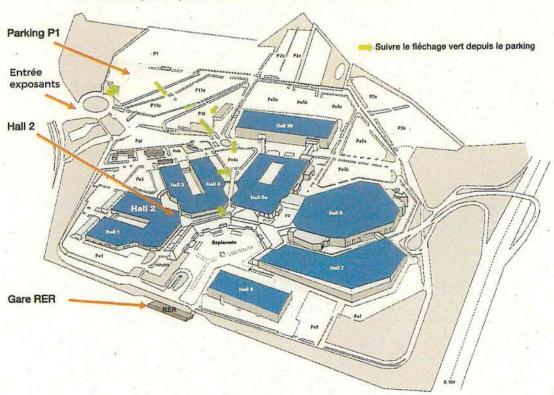
Ligne 640 Transdev, Villepinte – Gare du Parc des Expositions Arrêt « Gare du Parc des Expositions » Suivre le fléchage vers le hall 2



Depuis Paris, prendre l'autoroute A1 à Porte de la Chapelle ou l'autoroute A3 de la Porte de Bagnolet en direction de Lille ; rejoindre la A104 en direction de Soissons ; suivre les panneaux indicateurs « Parc des Expositions» ; utiliser la sortie n°1 « Accès EXPOSANTS – LIVRAISONS / Circuit Carole » (ne pas suivre accès visiteurs).

Prendre « Entrée Exposants – Livraisons » puis suivre Parking P1

Parking payant: Stationnement sur le parking P1. Tarif: 4 €/heure. Prévoir 15 minutes de marche à pied à partir du parking P1 Suivre fléchage indiquant l'accès aux halls par la galerie d'accueil







ÉPREUVES ÉCRITES BTS - SESSION 2022

CONSIGNES IMPÉRATIVES DE SÉCURITÉ



Les candidats qui composent dans un établissement devront se présenter environ 30 minutes avant l'heure de l'épreuve indiquée sur la convocation.

Les candidats qui composent au parc des expositions de Villepinte et à Rungis devront impérativement se présenter dans le centre avant l'heure de l'épreuve indiquée sur la convocation selon les modalités indiquées en bas de la convocation.

Se rendre dans le hall dès l'arrivée sur le site.



Les candidats qui composent en établissement suivront les consignes données par l'établissement.

Les candidats qui composent au parc des expositions de Villepinte ou à Rungis pourront:

- · Apporter leur repas.
- · Se restaurer sur place.



CONSIGNES SANITAIRES

Le respect des mesures suivantes est impératif.

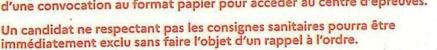
- Garder toujours avec soi ses affaires personnelles.
- Matériel de composition habituel personnel exclusivement (stylo, calculatrice, etc... selon ce qui est autorisé à chaque épreuve).
- Respect des consignes données sur site.
- · Émargement à la table de composition par les surveillants.
- Respect des sorties échelonnées selon les consignes données.
- Déplacement aux toilettes durant l'épreuve sur autorisation.



- Port du masque facultatif.
- · Se nettoyer régulièrement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique, à chaque entrée ou sortie de salle.
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche avec le coude en cas de toux ou d'éternuement.



Compte tenu des mesures sanitaires, les candidats doivent être munis d'une convocation au format papier pour accéder au centre d'épreuves.















ÉPREUVES ORALES BTS - SESSION 2022

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

CONSIGNES GÉNÉRALES IMPÉRATIVES







- Garder toujours avec soi ses affaires personnelles.
- · Quitter le site sans délai à l'issue de l'épreuve.
- Moyens de communication strictement interdits : téléphone mobile, montre connectée et tablette sont éteints et rangés dans les sacs.
- · La communication entre les candidats ou avec l'extérieur est interdite.

CONSIGNES SANITAIRES









- Le port du masque est facultatif.
- · Se nettoyer régulièrement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.
- · Stylo personnel à utiliser exclusivement.
- Respecter les consignes données sur site.
- Respecter les sens de circulation.
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche avec le coude en cas de toux ou d'éternuement.



Compte tenu des mesures sanitaires, les candidats doivent être munis d'une convocation au format papier pour accéder au centre d'épreuves.







